

ARRÊST
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY,

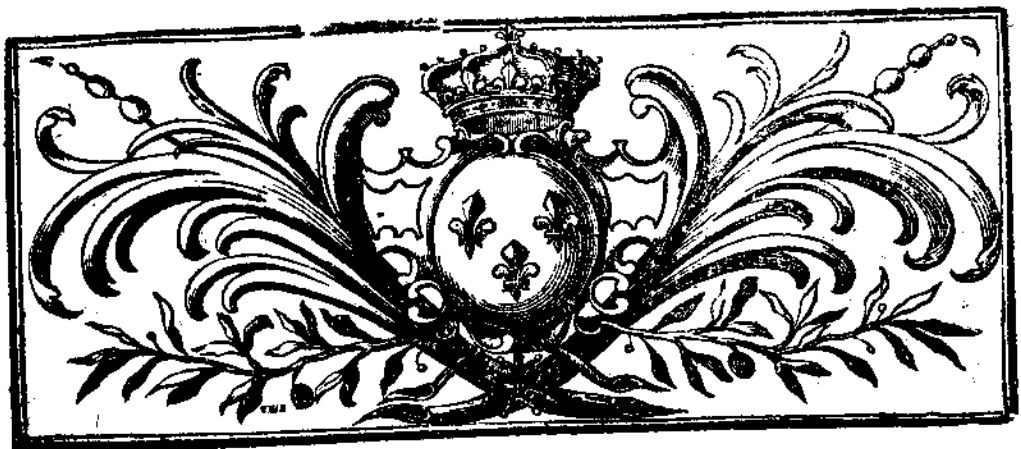
Qui Commet les S.^{rs} Glomy , Pasquier , le
Vasseur, Sauvaire, Hamelin, & de Lajannez,
pour signer, viser & controller au lieu des
S.^{rs} Bourgeois, Fenellon & Durevest, les
Billets de Banque de Mille & de Cent livres,
concurrentement avec ceux qui ont esté cy-
devant Commis.

Du 22. Avril 1720.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCXX.



A R R E S T
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY.

*Qui Commez les S^{rs} Glomy, Pâquier, le Vasseur, Sauvaire,
Hamelin, & de Lajannez, pour signer, viser & controller au
lieu des S^{rs} Bourgeois, Fenellon, & Durevest, les Billets de
Banque de Mille & de Cent livres, concurremment avec ceux
qui ont esté cy-devant Commis.*

Du 22. Avril 1720.

Extrait des Registres du Conseil d'Esté:

L E ROY ayant ordonné par l'Arrest de son Con-
seil du 19. du present mois, qu'il seroit fait pour
Quatre Cens trente-huit Millions de Billets de Ban-
que en Billets de Mille, Cent, & Dix livres, faisant
avec ceux cy-devant faits la somme de Douze cens

A ij

Millions, Et que les Billets de Dix mille livres seroient rapportez pour estre convertis en Billets de Mille, Cent, & Dix livres, Sa Majesté a esté informée que cette nouvelle operation demandoit une augmentation de Commis pour les Signatures; A quoy voulant pourvoir, Oüy le Rapport du S.^r Law Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Controlleur General des Finances. SA MAJESTÉ ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Commis & commet les S.^{rs} Glomy, Pasquier, le Vasseur, Sauvaire, Hamelin; & de Lajannez pour signer, viser & Controller au lieu des S.^{rs} Bourgeois, Fenellon & Durevest Officiers de la Banque, les Billets de Mille & de Cent livres concurremment avec ceux qui ont esté cy-devant Commis. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Paris le vingt-deuxième jour d'Avril mil sept cens vingt. *Signé* PHELYPEAUX.